

## Comptabilité publique Notariale

### Objectifs :

Connaître le cadre spécifique de la comptabilité notariale. Comptabiliser les comptes clients et ceux de l'office. Evaluer la taxation des actes. Participer à la gestion des entrées et sorties du personnel.

Durée : 12 journées de 7 h/jour (84 h)

Session :  
1 jour / semaine

Nous consulter

Lieu : 100% en distanciel

Public concerné : formalistes, comptables, collaborateurs de notaires

Prérequis : Niveau BTS Collaborateur Juriste Notarial ou BTS Comptable ou expérimenté(e) de plus de cinq ans en office notarial.

Animateur(trice) : Comptable diplômé(e) Bac+5 + compétences professionnelles

Compétences visées : Exercer l'activité de comptable taxateur(trice) dans une étude notariale

### Action et sanction de l'action :

Action : article L. 6353-1 du Code du travail

Sanction : Attestation individuelle de formation avec résultat de l'évaluation et Certificat de réalisation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Plateforme avec solutions d'accessibilité – Microsoft TEAMS

### Modalités et délais d'accès :

A réception du formulaire d'inscription, **convention de formation**, à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 30 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive.

Tarif : 6 452,00 € (Six mille quatre cent cinquante-deux euros) / apprenant, soit 76,81 € / heure. TVA non applicable, art. 261. 4.º a du CGI.

### Programme :

#### ► Le cadre spécifique de la comptabilité notariale

La responsabilité civile et l'assurance professionnelle  
Les documents obligatoires d'une comptabilité notariale

Le RGPD spécifique au secteur du notariat  
Les inspections

#### ► La comptabilité clients

La gestion des comptes et des fonds clients (entrées, sorties, séquestre...)

La consignation et la déconsignation

Le registre des valeurs

La clôture des comptes clients

Le répertoire officiel

#### ► La taxation et la fiscalité des actes notariés

Les émoluments, les honoraires et les débours

La taxation des actes relatifs à la famille

La taxation des actes relatifs à la propriété

La taxation des actes relatifs aux prêts et aux sûretés

La taxation des actes relatifs aux autres contrats

#### ► La comptabilité de l'office

Le plan comptable notarial

La gestion des fonds de l'office

Les produits ; les remises ; les concours et participations

Les charges ; les comptes financiers

La déclaration de TVA ; le tableau de bord

#### ► Les ressources humaines

La convention collective applicable au notariat

Les formalités d'entrée et de sortie du salarié

Les particularités du bulletin de paie

Les contrats de travail

### Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :

Positionnement en amont. Documents pédagogiques transmis à l'apprenant. Réalisations de cas réels pour faciliter l'assimilation des concepts abordés. Evaluation des acquis. Evaluation à chaud de la formation.



Contact : Josiane DELRIEU  
05 53 47 90 93  
[formation@jd-developpement.com](mailto:formation@jd-developpement.com)

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## Formation continue

Dispositif de Formation : Plan  Autre

Intitulé de la Formation : « **COMPTABILITE PUBLIQUE NOTARIALE** »

Date de la session : .....

### OFFICE NOTARIAL

Raison sociale : .....



.....

Code postal : .....



.....

Ville : .....



.....

SIRET : .....

Nom du responsable : .....

NAF : .....

Fonction : .....

Effectif : .....

OPCO : .....

### APPRENANT

NOM : .....



.....

Prénom : .....



.....

Fonction : .....

Etes-vous en situation de handicap ?

Oui  Non

Avez-vous besoin d'aménagements ?

Oui  Non

### MODALITES D'INSCRIPTION

Ce formulaire vaut acceptation des **conditions générales de vente** disponibles sur notre site <http://jd-developpement.fr>.

Date

Nom du signataire, signature et cachet

A réception du formulaire d'inscription, une **convention (ou contrat) de formation**, vous sera adressée, à nous retourner dûment signée et revêtue du cachet de l'établissement accompagnée du règlement.

Seul le **règlement global** génère l'inscription définitive.

JD Développement a opté pour le régime d'**exonération de la TVA** (article 261-4-4<sup>a</sup> du CGI).